



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00777

Numéro SIREN : 411 805 153

Nom ou dénomination : PROMOLEX

Ce dépôt a été enregistré le 13/01/2014 sous le numéro de dépôt A2014/000541

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1750120

Dénomination : PROMOLEX
Adresse : 45 grande rue Nazareth 31000 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1997B00777
n° d'identification : 411 805 153

n° de dépôt : A2014/000541
Date du dépôt : 13/01/2014

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
10/04/2013



1750120

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Toulouse le

13 JAN. 2014

enregistré sous le numéro :
N° de gestion :

541

1997B777

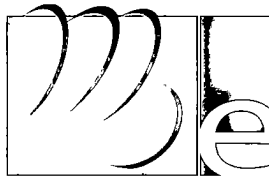
SARL PROMOLEX

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 200 000 euros

45 Grande rue Nazareth
31 000 TOULOUSE

=====

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION



MBE Toulouse
Muriel Correia

EXPERT COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SARL PROMOLEX EN SAS

Mesdames, Messieurs les associés,

I) En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L224-3 du Code du Commerce, par votre assemblée, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part.

II) En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par votre assemblée, concernant la transformation de votre société en société par actions simplifiée, nous avons également établi le présent rapport prévu par l'article L223-43 du Code du Commerce sur la situation de votre société.

PC



Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La continuité d'exploitation de la société n'est pas compromise.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Toulouse,
Le 10 avril 2013

MBE TOULOUSE

Muriel CORREIA

Commissaire à la transformation

